

UQAUSIVUT 2.0

2018-2023



UQAUSIVUT 2.0
2018-2023

TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre	4
1. Sommaire des résultats	6
2. Introduction	7
Mise en contexte.....	7
Notre défi.....	8
3. Plan stratégique	10
Axes d’intervention.....	10
Langue d’enseignement	11
Langue de travail.....	15
Langue des services.....	18
Revitalisation de la langue.....	22
4. Planification de la mise en œuvre	26
Cadre de surveillance et de responsabilisation.....	27
Cadre d’évaluation et modèle d’intervention	28
Communications.....	29
Ressources	29

MOT DU MINISTRE



Je suis heureux et fier de présenter la deuxième édition du plan *Uqausivut*, qui vise l'application de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la protection de la langue inuit. Conformément au mandat de notre gouvernement, Turaaqtavut, nous entendons continuer de promouvoir l'égalité de nos langues officielles, tout en valorisant l'utilisation de l'inuktitut pour en faire une langue vivante et un moyen de communication courant dans tout le territoire, à l'école comme au travail.

Le gouvernement du Nunavut a adopté ses lois linguistiques de portée historique en 2008. À l'heure actuelle, à l'échelle du Canada, il n'y a qu'au Nunavut qu'on trouve un tel niveau de protection légale pour une langue autochtone. Voilà entre autres ce qui particularise le Nunavut sur le plan national comme international.

Le plan *Uqausivut 2.0* rend hommage au dévouement et au dur labeur des nombreuses personnes qui ont travaillé ces dernières années à concrétiser la promesse des lois linguistiques. Il présentera un défi pour celles et ceux qui devront lui donner corps dans les prochaines années.

Le premier plan *Uqausivut*, publié en 2012, se voulait une feuille de route détaillée pour l'atteinte de nos ambitieux objectifs. Il représentait une étape charnière, qui consistait à transposer les objectifs des lois dans la réalité. Dans les cinq dernières années, de nombreux secteurs ont subi de grands changements qui ont abouti à des retombées concrètes. Pensons à la conception et à l'offre de programmes d'aide à l'apprentissage linguistique (pour tous les niveaux), aux améliorations majeures dans la promotion et la prestation des services gouvernementaux dans toutes les langues officielles et à l'appui à maints nouveaux projets dans le milieu culturel et le système d'éducation.

Avec le plan *Uqausivut 2.0*, nous amorçons la prochaine phase de mise en œuvre. Le nouveau plan établit l'approche des cinq prochaines années à partir d'une rétrospection sur les leçons et les réalisations de la première édition. De plus, il comble les lacunes décelées dans le cycle de planification initial en tirant parti des nombreuses nouvelles perspectives d'avenir se profilant dans le paysage social et technologique du Nunavut, qui se transforme à vive allure.

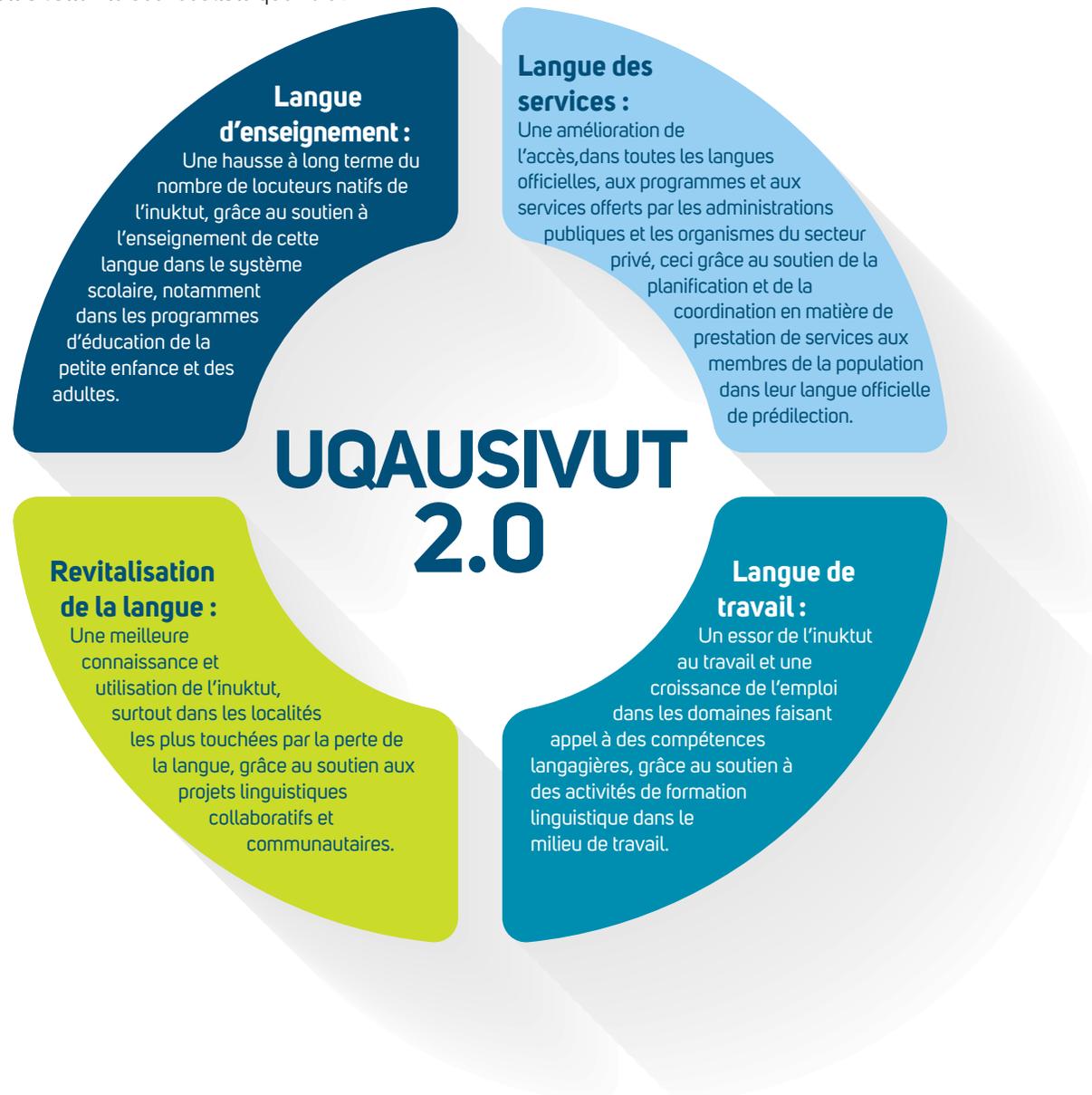
Au début de cette entreprise, nous savions que les lois et la planification gouvernementale ne suffiraient pas à revitaliser l'inuktitut. Non, car il s'agit d'une entreprise générationnelle et elle nécessitera l'engagement de chaque secteur, de chaque établissement et de chaque organisation du territoire. Ces cinq dernières années, nous avons vu ce qu'il est possible d'accomplir en misant sur nos bons coups, en apprenant de nos erreurs et, par-dessus tout, en consolidant nos partenariats et en redoublant nos efforts collectifs. Nous veillerons au retour en force de l'inuktitut et à la création d'une société sans pareil, caractérisée par le respect et la vitalité de toutes les langues officielles du Nunavut.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Joanasie', written in a cursive style.

David Joanasie
Ministre des Langues

1. SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Le plan *Uqausivut* 2.0 permettra l'atteinte des résultats que voici.



2. INTRODUCTION

Mise en contexte

Le paragraphe 13(3) de la Loi sur les langues officielles et l'article 25 de la Loi sur la protection de la langue inuit obligent le ministre des Langues à élaborer un plan exhaustif encadrant l'application de la législation linguistique du Nunavut. Faisant fond sur le premier plan (2012-2016), le plan *Uqausivut* 2.0 tient compte des réalités de l'heure et vise des résultats réalistes pour les cinq prochaines années.

Il énonce des stratégies visant l'augmentation du nombre de personnes apprenant et parlant l'inuktitut au Nunavut, tout en favorisant la protection et la promotion des droits de tous les locuteurs des langues officielles du territoire. Par ailleurs, ce deuxième plan intègre les leçons tirées du premier, les résultats d'un examen officiel et les commentaires des parties concernées œuvrant dans le secteur des langues du Nunavut.

Il s'inscrit dans le sillage des cinq premières années de mise en œuvre. Pour mesurer la pertinence actuelle des principes et des points prioritaires du premier plan, nous avons consulté différentes parties concernées, notamment les ministères et les organismes publics du gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik inc., les associations inuites régionales, les municipalités, le secteur privé et les francophones. Ces consultations ont pavé la voie aux stratégies présentées à la section 3.

Par l'adoption en 2008 de la Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit, le gouvernement du Nunavut est venu affirmer que les droits linguistiques font partie intégrante de la société nunavoise. S'il incombe au ministre des Langues de préparer et d'exécuter le plan, il revient à tout un chacun au Nunavut — les acteurs des secteurs public et privé, les autorités des localités, les familles et les particuliers — d'en assurer le succès en participant à la protection, à la promotion et à la revitalisation linguistiques. De 2018 à 2023, le ministère de la Culture et du Patrimoine collaborera avec les autres ministères, les organismes publics et privés, les municipalités, les francophones et les organisations inuites dans l'optique de concrétiser les résultats et les priorités stratégiques du nouveau plan. Ensemble, grâce au mandat *Turaaqtavut*, nous nous réapproprions notre langue, notre culture, notre voix.

Notre défi

Le Nunavut est connu et apprécié au Canada et à l'étranger en tant que territoire distinct doté d'un environnement différent, d'une culture et une langue inuites bien vivantes, d'un mode de gouvernance unique en son genre et d'un point de vue distinctif sur les enjeux et le potentiel de l'Arctique.

Lors de la création du Nunavut, la protection et la promotion de la culture et de la langue inuites constituaient sans conteste deux des grandes priorités du nouveau gouvernement. Près de 20 ans plus tard, l'inuktitut demeure très estimé et constitue un pilier de notre identité de Nunavummiuts.

Le Nunavut abrite aussi deux autres communautés de langue officielle. En 2016¹, 1,8 % des Nunavummiuts ont déclaré que leur langue première était le français, tandis que 31 % ont déclaré que c'était l'anglais. Soulignons qu'un francophone sur dix a rapporté être d'ascendance autochtone, alors que chez les anglophones, la proportion est de sept sur dix.

On observe la prévalence de l'anglais dans de multiples contextes, y compris dans le domicile où les enfants sont exposés à leur langue première. Quoique formée à 85 % d'Inuits, la population nunavoise ne comptait en 2016 qu'environ 63 % de personnes déclarant l'inuktitut comme première langue apprise (contre environ 68 % en 2011). Parallèlement, 50 % des Nunavummiuts ont indiqué utiliser principalement l'inuktitut à la maison (en baisse comparativement à 52 % en 2011).

L'UNESCO² a classé l'inuktitut comme langue « vulnérable » dans la partie est du Nunavut et « en danger » dans la partie ouest. Ces mentions sont attribuées lorsqu'une langue n'est pas utilisée dans toutes les sphères d'une société et qu'elle n'est plus enseignée aux enfants à la maison.

À l'échelle régionale, comme l'indique la figure 1, le déclin de l'utilisation de la langue est assez important dans la région du Kitikmeot et dans quelques localités du Kivalliq. Dans la région du Qikiqtani, par-delà la capitale territoriale, l'inuktitut se porte plutôt bien. Toutefois, on s'inquiète de l'érosion de l'inuktitut parlé aujourd'hui, même dans les localités où les locuteurs sont légion.

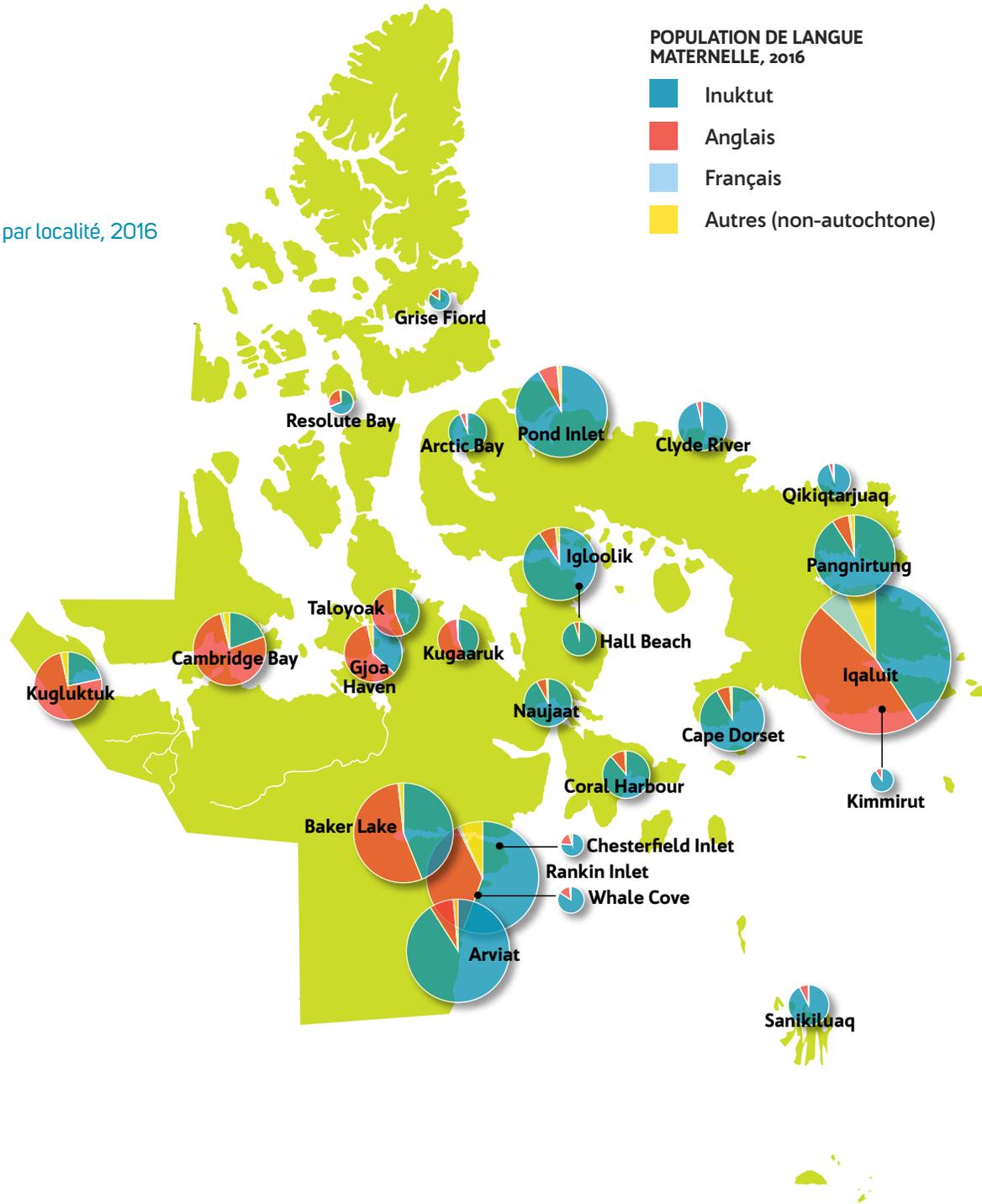
Il importe de prendre des mesures solides et concrètes pour protéger et promouvoir la qualité et la prévalence de l'inuktitut et, ainsi, faire en sorte que cette langue reste au cœur de la société nunavoise.

La prochaine section comporte une description détaillée des axes d'intervention essentiels à l'atteinte des objectifs linguistiques du Nunavut, une explication de l'importance de chacun et les résultats que le gouvernement souhaite atteindre grâce aux stratégies.

¹ Statistique Canada. Profil du recensement – Recensement de 2016 (Nunavut)

² Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde (www.unesco.org/languages-atlas) 2015.

Figure 1 : Première langue apprise par localité, 2016



3. PLAN STRATÉGIQUE

Axes d'intervention

Le plan *Uqausivut 2.0* s'articule autour de quatre axes d'intervention majeurs. Chacun a été jugé hautement prioritaire par les autorités gouvernementales et les parties concernées œuvrant dans le secteur linguistique, et chacun est indispensable au renforcement de l'utilisation et de l'enseignement de l'inuktitut au Nunavut. Les stratégies proposées pour chaque axe découlent, d'une part, des consultations ayant mené au nouveau plan et, d'autre part, du bilan des cinq premières années de mise en œuvre.

Voici les quatre grands axes d'intervention :

- **Langue d'enseignement**
- **Langue de travail**
- **Langue des services**
- **Revitalisation de la langue**





LANGUE D'ENSEIGNEMENT

L'amélioration des compétences des Nunavummiuts en inuktitut passe d'abord par l'augmentation du nombre de Nunavummiuts sachant parler cette langue, et ensuite par l'approfondissement de leurs connaissances langagières. Le but du plan *Uqausivut 2.0* est de favoriser cette amélioration à tous les niveaux de l'enseignement de la langue.



Éducation de la petite enfance

Résultat : Une hausse de l'utilisation de l'inuktitut chez les jeunes enfants, conjuguée à une amélioration de la fluidité de la communication.

Justification : Il faut renouveler le matériel, les programmes et la législation, tout en élargissant leur portée, pour asseoir l'enseignement de l'inuktitut sur une base solide et préparer les enfants à la maternelle en fonction du contexte social et culturel actuel.

Priorités stratégiques :

- Élargir et améliorer les ressources et les programmes d'éducation de la petite enfance (existants ou à venir), notamment les programmes financés ou exploités par une administration scolaire de district, et élaborer un cadre pour l'éducation de la petite enfance au Nunavut.
- Permettre aux parents ayant des enfants d'âge préscolaire à la maison d'accéder aux programmes d'éducation de la petite enfance axés sur la langue et la culture.
- Harmoniser la Loi sur les garderies et son règlement d'application avec la Loi sur l'éducation dans sa version modifiée et la Loi sur la protection de la langue inuit.

Responsables : Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Culture et du Patrimoine, les associations inuites régionales et d'autres acteurs concernés des secteurs des langues et de l'éducation au Nunavut.



Éducation bilingue, de la maternelle à la 12^e année

Résultat : Une hausse du nombre d'élèves ayant acquis une maîtrise de la langue de niveau supérieur.

Justification : Il importe de garantir une formation de qualité et d'uniformiser la prestation des programmes scolaires, et ce, en respectant les exigences des modèles d'éducation bilingue. Ainsi, il sera possible d'améliorer les conditions d'évaluation, la conception des ressources et la formation du personnel enseignant, ce qui augmentera le rendement des élèves.

Priorités stratégiques :

- Augmenter le nombre d'écoles adoptant un modèle de langue d'enseignement approuvé par une administration scolaire de district et adapté à la localité.
- Établir pour les élèves de la maternelle jusqu'à la 12^e année un cadre de littératie bilingue renforcé par un curriculum, des ressources et des examens culturellement adaptés, et assurer la formation et la mise en œuvre de ce cadre à tous les niveaux.
- Concevoir du matériel pour les programmes d'études, du contenu pédagogique et des unités d'apprentissage bilingues pour les différents niveaux (de la maternelle à la 6^e année, et de la 7^e année à la 12^e année).
- Augmenter l'effectif enseignant inuit recruté, formé et maintenu en poste, utilisant l'inuktitut comme langue d'enseignement dans les classes de la maternelle à la 12^e année.

Responsables : Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Culture et du Patrimoine, le Collège de l'Arctique du Nunavut, l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit et les administrations scolaires de district locales.



Formation des adultes

Résultat : Accroître le nombre, la qualité et la disponibilité des ressources et des programmes de formation linguistique pour les adultes en vue d'une plus grande maîtrise et utilisation de l'inuktitut à l'échelle du territoire.

Justification : La hausse du nombre d'adultes capables de s'exprimer aisément en inuktitut se répercutera sur tous les aspects du quotidien au Nunavut, et rétablira la transmission intergénérationnelle des compétences langagières dans les ménages et les localités où la langue avait peut-être été reléguée aux oubliettes.

Priorités stratégiques :

- Accroître et maintenir la capacité d'offrir des programmes régionaux de développement et de perfectionnement langagiers de niveau postsecondaire, et entreprendre la conception de formations linguistiques plus intensives pour les locuteurs natifs au moyen de programmes d'apprentissage en ligne ou mixtes.
- Améliorer les ressources existantes et concevoir de nouvelles ressources d'enseignement et d'apprentissage de l'inuktitut qui serviront à tous les programmes de culture et de langue du Collège de l'Arctique du Nunavut.
- Accroître la capacité du programme d'interprétation et de traduction pour que le nombre de traducteurs agréés diplômés réponde à la demande actuelle du marché.
- Augmenter l'offre de programmes et le nombre de diplômés du programme de certificat en revitalisation des langues autochtones de l'Université de Victoria.

Responsables : Le Collège de l'Arctique du Nunavut, en collaboration avec le ministère de la Culture et du Patrimoine.



LANGUE DE TRAVAIL

Le plan *Uqausivut 2.0* aidera à créer des milieux professionnels propices à l'usage de l'inuktitut comme langue de travail du gouvernement et à l'essor de cette langue tout en assurant le respect des droits des locuteurs des autres langues officielles du Nunavut.



Travailler en inuktit

Résultat : Usage de l'inuktit comme langue de travail de la fonction publique du territoire.

Justification : Le plan Uqausivut 2.0, en informant tous les employés — actuels ou potentiels — de la fonction publique du Nunavut de leur droit de travailler en inuktit, tout en prévoyant des possibilités de formation et des mesures incitatives liées au rendement, favorisera l'embauche des Inuits, élargira leurs perspectives économiques et favorisera l'usage de l'inuktit comme langue de travail au gouvernement.

Priorités stratégiques :

- Établir des procédures incorporant l'évaluation officielle des compétences langagières comme critère coté durant le processus de recrutement.
- Offrir ouvertement la possibilité d'utiliser l'inuktit au travail durant le processus d'embauche.
- Évaluer et attester le niveau de compétence en inuktit des employés.
- Établir un énoncé de politique clair sur l'intention et les attentes du gouvernement relativement à la formation linguistique des employés.
- Élaborer et établir des plans d'apprentissage linguistique pour les employés du gouvernement du Nunavut.
- Concevoir et offrir des programmes de perfectionnement linguistique.

Responsables : Le ministère des Finances et le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, en collaboration avec tous les ministères et organismes publics ainsi qu'avec l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit.



Terminologie

Résultat : Une multiplication et une amélioration des données de référence terminologiques et linguistiques spécifiques aux ministères.

Justification : Les ministères et les organismes publics ont besoin d'une banque de néologismes adéquate, comportant notamment des données de référence linguistiques, pour pouvoir respecter les exigences concernant la mise en œuvre en matière de langues.

Priorités stratégiques :

- Recenser, privilégier et créer des termes spécialisés pour les activités courantes, les programmes et les services de tous les ministères.
- Coordonner la recherche, les politiques et la planification en matière de terminologie, et encadrer la création d'outils servant à surveiller et à favoriser le respect des lois linguistiques du Nunavut, en prévoyant tout spécialement des mesures contribuant à l'uniformisation linguistique et à l'usage de termes normalisés dans toutes les communications gouvernementales.
- Établir un cadre et une méthodologie en vue de l'évaluation périodique du statut, de la diffusion, de la qualité, de la force, de l'usage et de la vitalité de l'inuktitut à divers endroits au Nunavut à l'aide des programmes de recherche existants, et combler les lacunes au besoin et selon les ressources disponibles.

Responsables : Le ministère de la Culture et du Patrimoine, en collaboration avec tous les ministères et organismes publics ainsi qu'avec l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit.



LANGUE DES SERVICES

Le plan *Uqausivut* 2.0 permettra de conjuguer les efforts des particuliers, des autorités locales, du personnel enseignant, des administrations, des organisations inuites et des entreprises, ainsi que d'offrir des services en inuktitut au public. De cette façon, il contribuera à solidifier les assises d'une société pleinement fonctionnelle et bilingue où sont parlés l'inuktitut et l'anglais ou le français.



Ministères et organismes publics

Résultat : Une amélioration de l'accès aux services et aux communications des ministères et des organismes publics dans toutes les langues officielles.

Justification : Les Nunavummiuts ont le droit de recevoir les services des institutions gouvernementales dans la langue de leur choix. S'assurer que les fonctionnaires du Nunavut sont au fait de leur obligation d'offrir ouvertement à la population la possibilité de recevoir les services dans la langue officielle de son choix, ce qui améliorera l'accès par l'ensemble des Nunavummiuts aux programmes et services du gouvernement territorial tout en responsabilisant davantage le gouvernement.

Priorités stratégiques :

- Accroître l'éventail et la qualité des services de traduction pour répondre aux besoins de tous les ministères et organismes publics, et ce, en élargissant le bassin de traducteurs (en français et en inuktitut), en revoyant la Politique relative à la traduction et les lignes directrices connexes et, enfin, en améliorant les systèmes de gestion des traductions.
- Cibler et instaurer des mesures visant à améliorer l'accès du public aux communications et aux services des ministères et organismes publics dans les langues officielles par l'élaboration, l'application et la surveillance de normes à cet égard.
- Accroître la capacité de la fonction publique du territoire de servir les membres du public dans la langue officielle de leur choix en ciblant, en recrutant et en embauchant des personnes pour des postes désignés bilingues, ainsi qu'en préparant et en offrant des ateliers d'orientation linguistiques.

Responsables : Le ministère de la Culture et du Patrimoine, en collaboration avec tous les ministères et organismes publics.



Institutions municipales

Résultat : Une hausse du nombre de services municipaux offerts au public en inuktitut ou dans toute autre langue officielle, si la demande est forte dans une localité donnée.

Justification : Les Nunavummiuts ont le droit de recevoir des services municipaux en inuktitut dans toutes les localités. Le plan, en veillant à ce que les autorités et les employés des municipalités soient au fait de leur obligation d'offrir les services en inuktitut (ou dans toute autre langue officielle si la demande est forte), favorisera l'accès à ces services et responsabilisera les municipalités davantage.

Priorités stratégiques :

- Élaborer et offrir un processus de planification, de la formation et des lignes directrices sur une période de cinq ans en vue de la mise en œuvre du plan concernant les langues à l'échelle municipale, et accompagner les municipalités dans son déploiement par étapes.
- Étendre l'offre de programmes de formation en inuktitut au moyen de plans pédagogiques pluriannuels et de programmes élargis de formation des formateurs.
- Établir officiellement les critères, les normes et le processus de définition quant à ce qui constitue une « forte demande » de la part du public pour recevoir des communications et des services municipaux dans une langue officielle donnée.
- Continuer de fournir une aide financière en fonction des projets (signalisation municipale, matériel d'interprétation, traduction et autres besoins des municipalités en matière de communication).

Responsables : Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, en collaboration avec le ministère de la Culture et du Patrimoine, l'Organisation de formation municipale et tous les hameaux.



Secteur privé

Résultat : Une intensification des services au public en inuktitut dans le secteur privé.

Justification : Les Nunavummiuts ont le droit de recevoir les services du secteur privé en inuktitut. Le but est de faire en sorte que toutes les organisations privées sachent qu'en vertu de la Loi sur la protection de la langue inuit, elles sont tenues d'offrir leurs services en inuktitut aussi, dans l'optique d'améliorer globalement l'accueil et le service à la clientèle réservés à la population nunavoise.

Priorités stratégiques :

- Tenir des consultations avec les principaux secteurs (ex. : hôtellerie, tourisme, transport et vente au détail) au sujet des outils, des mesures et des ressources nécessaires pour assurer le respect des lois linguistiques.
- Établir et administrer un programme de subventions visant à aider les organisations du secteur privé à mieux respecter leurs obligations prévues à l'article 3 de la Loi sur la protection de la langue inuit.
- Orchestrer une campagne d'éducation publique pour promouvoir l'usage de l'inuktitut par toutes les organisations du secteur privé par la création d'une trousse d'outils de communication.
- Revoir les processus d'appel de propositions et d'offres afin que les organisations présentant des soumissions pour obtenir des contrats gouvernementaux ou des mesures d'aide respectent les lois linguistiques du Nunavut, et ce, par un examen des politiques, des procédures et des instruments de passation de marchés.

Responsables : Le ministère de la Culture et du Patrimoine, en collaboration avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux et le ministère du Développement économique et des Transports.



REVITALISATION DE LA LANGUE

Destiné à freiner l'érosion de l'inuktitut au Nunavut, le plan *Uqausivut 2.0* enclenchera le processus de guérison et de revitalisation de l'utilisation de la langue chez les jeunes et dans les localités où elle est menacée par la place prépondérante — et grandissante — de l'anglais. Les localités joueront un rôle de premier plan en organisant et en réalisant des activités qui renforceront l'inuktitut en fonction des besoins locaux et régionaux.



Projets communautaires

Résultat : Une multiplication des possibilités offertes à la population nunavoise d'apprendre et d'utiliser l'inuktitut dans le cadre d'activités et de programmes communautaires.

Justification : Pour préserver l'inuktitut dans toute sa richesse et sa diversité, il est essentiel de tenir compte de la voix de la population dans la conception, la mise en place, la réalisation et l'évaluation des projets linguistiques.

Priorités stratégiques :

- Conjointement avec l'Uqausirmut Quviasuutiqarniq, entreprendre une campagne de communication pour faire de la sensibilisation et de la valorisation concernant l'histoire, l'usage, le statut, l'importance et la diversité de l'inuktitut auprès de la population, et pour promouvoir l'accès à des ressources et à des outils linguistiques.
- Entreprendre une campagne de communication pour enrayer la stigmatisation de personnes en fonction de leur langue.
- Modifier les programmes et la Politique sur les subventions et les contributions pour permettre le financement pluriannuel des projets linguistiques destinés à améliorer la stabilité et le maintien des ressources et des programmes à l'échelle régionale et locale.
- Étudier la faisabilité d'établir, dans la région du Kitikmeot, des programmes linguistiques et culturels spécifiques à l'inuinnaqtun semblables à ceux offerts par le centre Piqqusilirivvik.
- Tout en continuant de soutenir les projets linguistiques communautaires, insister davantage sur le renforcement des capacités des localités à offrir des programmes et des activités linguistiques.

Responsables : Le ministère de la Culture et du Patrimoine et le Collège de l'Arctique du Nunavut, en collaboration avec tous les ministères et les organismes publics, les organisations inuites régionales et les organismes communautaires.



Travailler ensemble

Résultat : L'établissement d'un partenariat stratégique avec les associations inuites régionales pour mettre de l'avant l'aménagement linguistique et l'allocation de ressources aux projets de revitalisation de la langue.

Justification : Le travail de revitalisation et de promotion de la langue doit être soutenu à l'échelle régionale et locale, et tenir compte des besoins exprimés par la population. La collaboration en matière d'encadrement linguistique avec toutes les organisations inuites régionales atteindra les objectifs suivants : maximiser l'harmonisation des programmes et des activités; rendre d'autant plus efficace l'utilisation des ressources; encourager le dialogue sur des approches collaboratives durables visant l'atteinte d'objectifs communs de promotion linguistique; et, enfin, renouveler les objectifs.

Priorités stratégiques :

- Établir un cadre de collaboration pour l'aménagement linguistique et l'élaboration de programmes à l'usage des trois organisations inuites régionales et de la Nunavut Tunngavik inc. en vue d'assurer une relation d'entraide pour répondre aux enjeux linguistiques.
- Élaborer des plans linguistiques régionaux qui cadrent avec le processus d'aménagement linguistique du gouvernement du Nunavut pour chaque région, en y intégrant les commentaires issus de groupes de discussion régionaux pour assurer la participation citoyenne et la pertinence des plans en fonction des besoins locaux et régionaux.
- Dans l'élaboration des plans linguistiques régionaux, recueillir des données de référence (par région) sur la fluidité verbale, particulièrement dans les localités où la perte de la langue est une menace, en axant la collecte sur l'usage de la langue chez les jeunes et les personnes âgées.
- Tenir régulièrement des colloques sur la langue où seront présentées les activités, les réussites, les difficultés, les pratiques exemplaires et les idées de revitalisation linguistique des régions.

Responsables : Le ministère de la Culture et du Patrimoine, en collaboration avec la Nunavut Tunngavik inc. et les associations inuites régionales.



Conception de matériel dans notre langue

Résultat : Multiplier, améliorer et diversifier les produits artistiques et médiatiques en inuktitut qui favorisent la promotion et la revitalisation linguistiques.

Justification : Les produits artistiques et médiatiques, surtout pour les jeunes, joueront un rôle majeur en faisant rayonner l'inuktitut et en offrant des moyens d'expression personnelle et culturelle dans cette langue.

Priorités stratégiques :

- Resserrer les liens entre la culture, la langue et la musique en ouvrant des portes aux jeunes et nouveaux musiciens et artistes du spectacle.
- Créer des occasions de présenter des produits artistiques et médiatiques en inuktitut en soutenant les chanteurs, les artistes, les cinéastes et les réalisateurs inuits, de même que l'organisation de colloques, de campagnes en ligne, de festivals et la diffusion de publicités.
- Soutenir le développement de la littérature en reconnaissant, d'une part, son statut de premier moyen d'expression en inuktitut et, d'autre part, le travail des auteurs et des éditeurs.
- Accroître les moyens des médias grand public, comme TV Nunavut ou IsumaTV, pour augmenter le nombre de programmes culturels et éducatifs en inuktitut.

Responsables : Le ministère du Développement économique et des Transports et le ministère de la Culture et du Patrimoine, en collaboration avec des organisations de la communauté et de l'industrie culturelle.

4. PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur les langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit établissent un cadre bien clair de gestion, de responsabilisation et d'exécution régissant leur application. Il revient au ministre des Langues de définir, de maintenir et d'organiser la mise en œuvre du plan avec l'aide des autres ministères et des organismes publics. Le succès du plan *Uqausivut 2.0* passe par l'engagement et le leadership de tous les hauts fonctionnaires du gouvernement à faire de l'application des lois linguistiques une priorité.

Une fois les priorités du présent document approuvées, le ministère de la Culture et du Patrimoine s'occupera d'établir, de façon détaillée, un plan de mise en œuvre, un calendrier et un budget.

Dans le plan de mise en œuvre, on trouvera l'échéancier, les ressources requises (ressources financières, humaines et infrastructurelles) et les activités prévues par année pour chaque axe d'intervention et objectif stratégique. Ledit plan prévoira aussi un processus, un calendrier et un budget servant à cerner les besoins de formation pour la mise en œuvre dans les ministères et les organismes publics afin qu'ils puissent être satisfaits.

Outre ces principaux aspects de planification, le plan de mise en œuvre contiendra :

- un cadre de surveillance et de responsabilisation;
- un cadre d'évaluation et un modèle d'intervention;
- un plan de communication;
- une évaluation des ressources requises.

Voici une brève description de chacun de ces éléments supplémentaires.

Cadre de surveillance et de responsabilisation

Le sous-ministre de la Culture et du Patrimoine préparera, par l'intermédiaire d'un comité des sous-ministres déjà établi, un cadre de gouvernance pour superviser la mise en œuvre du plan. Ce cadre sera défini par un mandat officiel faisant état des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités de toutes les parties aux termes du plan *Uqausivut 2.0*. Plus précisément, le cadre de gouvernance comprendra :

- Le mandat détaillé de chaque organisme et comité de surveillance responsables de la mise en œuvre à l'échelle ministérielle et territoriale (composition, pouvoirs, but général, structure, responsabilités, résultats attendus, calendrier et format des réunions, soutien administratif et autres ressources nécessaires, exigences en matière de rapports, protocole de partage de documents et protocole de communication). Figureront notamment au nombre des entités dont le rôle sera défini par un mandat les sous-ministres et tout comité interne concerné, l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit, le commissaire aux langues, le personnel des ministères ainsi que tout groupe de travail sur l'inuktitut et le français créé pour appuyer la mise en œuvre.
- Des responsabilités et des pouvoirs clairs et précis seront associés à tous les aspects de la mise en œuvre du plan ainsi qu'à sa surveillance, à l'établissement de ses budgets, à son évaluation, à son officialisation et à son approbation, s'il y a lieu.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre, la Direction des langues officielles du ministère de la Culture et du Patrimoine agira comme organisme central de coordination et déterminera la structure, les politiques et les ressources financières et humaines nécessaires pour être en mesure d'appuyer pleinement la planification, l'application et la gestion du plan *Uqausivut 2.0* et les communications en la matière. De plus, la direction s'occupera des groupes de travail interministériels sur la langue et en assumera la présidence.

Elle agira également comme point de contact et organisme-ressource pour tous les ministères et organismes publics. Elle les aidera à s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités en matière d'activités, de dotation, de formation, de surveillance, d'évaluation et de vérification.

Chaque ministère, organisme public, municipalité, association inuite régionale et organisme du secteur privé recevra de l'aide pour élaborer la mise en œuvre du plan. Ces plans établiront les activités, les méthodes d'évaluation et les résultats attendus qui leur permettront d'atteindre les objectifs énoncés dans le présent document.

Afin d'en garantir l'uniformité et la cohérence ainsi qu'à des fins de surveillance et d'évaluation, le ministère de la Culture et du Patrimoine fournira un modèle de plan pour chaque axe d'intervention. Les activités détaillées dans chaque plan linguistique ministériel formeront la base du rapport d'étape annuel du ministre des Langues sur la progression de la mise en œuvre du plan *Uqausivut 2.0*.

Cadre d'évaluation et modèle d'intervention

Pour garantir une application efficace du plan *Uqausivut 2.0*, il sera crucial d'instaurer un système de surveillance, de suivi et d'évaluation clair et rigoureux, reposant sur un modèle d'intervention exhaustif. L'objectif est d'intégrer ce système au plan de mise en œuvre même afin d'assurer le suivi des progrès et de pouvoir apporter des correctifs au fur et à mesure de la période de mise en œuvre.

La section du plan de mise en œuvre portant sur l'évaluation :

1. établira un modèle d'intervention pour l'évaluation du plan *Uqausivut 2.0*;
2. décrira le cadre d'évaluation, y compris les méthodes potentielles;
3. fixera les indicateurs de rendement qui serviront à l'évaluation;
4. intégrera une matrice d'évaluation cadrant avec le modèle d'intervention, comprenant notamment des questions d'évaluation, des indicateurs et des sources de données potentielles.

Le ministère de la Culture et du Patrimoine encadrera l'élaboration de ce système pour le plan dans son ensemble, et aidera les ministères et les organismes à mettre au point leurs propres mécanismes de surveillance dans une optique d'orientation du cadre de surveillance global à l'échelle gouvernementale. À cet égard, il fixera les indicateurs pour le processus de suivi et de surveillance; établira les procédures d'échantillonnage et de suivi des données; coordonnera le regroupement et l'analyse des résultats et des retombées du plan; aidera les parties concernées à trouver des mesures correctives, au besoin; et produira, sur demande, des rapports sur les résultats ainsi regroupés.

Dans la mesure du possible, le cadre se fondera sur les systèmes et l'infrastructure déjà en place pouvant servir au suivi, à la surveillance et à l'évaluation, à l'échelle tant gouvernementale que ministérielle. D'autres mécanismes seront mis au point pour assurer le suivi de tous les objectifs du plan *Uqausivut 2.0* en complément aux systèmes existants.

L'établissement des indicateurs de rendement sera l'un des éléments centraux du cadre d'évaluation. Par « indicateurs », on entend les variables ou les facteurs quantitatifs ou qualitatifs qui déterminent la mesure dans laquelle un objectif a été atteint et qui permettent de consigner et de mesurer les changements découlant d'une initiative ou d'une mesure donnée. Par la collecte, l'examen et l'analyse de données, le cadre d'évaluation permettra de consigner, d'analyser et de communiquer la mesure dans laquelle les objectifs, les retombées et les résultats prévus sont réalisés.

Communications

Le plan de mise en œuvre pour *Uqausivut 2.0* comportera un plan de communication pour garantir que l'information à son sujet est accessible à tous ceux qui en ont besoin et que les messages, à l'interne comme à l'externe, sont exacts, uniformes et transmis en temps utile. Les messages transmis dans le cadre de ces communications permettront de faire comprendre aux principaux intervenants les mesures que le gouvernement du Nunavut entend prendre pour accroître le nombre de Nunavummiuts qui apprennent et parlent l'inuktitut et protéger les droits relatifs aux langues officielles au Nunavut. Le plan de communication tiendra compte de toutes les normes et de tous les protocoles de communication du gouvernement et reposera, dans la mesure du possible, sur les systèmes et l'infrastructure de communication interne et externe déjà en place.

Ressources

Depuis l'approbation du premier plan *Uqausivut*, le gouvernement du Nunavut a créé un fonds de 5 millions de dollars pour la mise en œuvre de la langue inuite afin de favoriser la réalisation des engagements pris aux termes de celui-ci. C'est le ministère de la Culture et du Patrimoine qui administre de façon centralisée ce fonds, au moyen d'ententes avec les ministères ou organismes qui reçoivent du financement pour la mise en œuvre.

Au nom du gouvernement du Nunavut, le ministère de la Culture et du Patrimoine assure également l'administration des fonds fédéraux destinés à des tiers en vertu de l'*Entente Canada–Nunavut relative aux services en français et à la langue inuktit 2016-2017 à 2019-2020*. À compter de l'exercice 2018-2019, le financement fédéral pour les initiatives visant à offrir des services en inuktit s'élève à 5,1 millions de dollars aux termes de l'Entente, et à plus de 4 millions de dollars pour les services en français.

Dans le cadre du processus de planification de la mise en œuvre, le ministère de la Culture et du Patrimoine procédera à l'évaluation de toute ressource budgétaire supplémentaire requise pour mettre en œuvre les stratégies énoncées dans le plan *Uqausivut 2.0* de même que les politiques, programmes et services linguistiques connexes. Il continuera de militer pour l'obtention de ressources fédérales adaptées et permanentes pour assurer la protection et la promotion des langues officielles dans le territoire, conformément aux obligations légales du Nunavut. Enfin, il continuera de s'employer à faire reconnaître l'inuktit comme langue fondatrice et officielle du Canada au Nunavut.

